

Formation « Prise de parole devant un jury »

Proposition pédagogique et financière pour l'organisation de quatre sessions de formation en 2024
A l'attention de :

Logo Client

Madame Julie DUPONT
Responsable du Service Gestion de la Formation
Société ABCD

56 Avenue du Général de Gaulle
75002 – PARIS

Société SPHERE SAVOIR

Contact commercial : Hugo BOUTHEMY
Tél : 06 72 54 77 99
e-mail : hugo.bouthemy@spheresavoir.fr

Date : 28 mars 2024
Version : V1

Entre l'organisme de formation : SPHERE SAVOIR

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé : 52 rue de la république - 76000 ROUEN

Déclaration d'activité n° 28 76 06317 76, Numéro SIRET : 51211123800055

Représenté par : Monsieur Hugo BOUTHEMY

et

le bénéficiaire de la prestation : Société ABCD

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé : 56 Avenue du Général de Gaulle - 75002 PARIS

Représenté par : Madame Julie DUPONT

est établie la proposition suivante, en application des dispositions de la partie VI du livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la proposition

Cette proposition vise à présenter les modalités pédagogiques et financières pour l'organisation de quatre sessions de la formation « **Prise de parole devant un jury** » durant l'année 2024.

En cas de mise en place de sessions, les détails logistiques suivants seront mentionnés dans la convention qui sera établie :

- Objectifs pédagogiques et prérequis : présentés dans le programme ci-après
- Durée d'une session : 7 heures (un jour)
- Lieu : en présentiel dans les locaux du client, au 56 Avenue du Général de Gaulle - 75002 PARIS
- Dates des sessions : **à définir**, en mai - juin - septembre - octobre 2024

Le règlement intérieur de SPHERE SAVOIR est accessible sur le site internet à l'adresse www.spheresavoir.fr. Il est demandé au bénéficiaire d'en informer les stagiaires. A noter que si la prestation se déroule dans les locaux du bénéficiaire, le règlement intérieur de ce dernier, concernant les mesures de santé et de sécurité, sera également applicable.

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Article 2 : Effectif formé

La formation s'adresse à tout collaborateur souhaitant améliorer sa posture et ses compétences dans le cadre d'une soutenance devant jury. L'effectif d'un groupe sera d'environ 10 personnes (maximum recommandé).

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de l'organisation de ces formations, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette prestation :

- Le prix d'animation d'une session est de : **XXXX € HT** (XXXX € TTC)
 - Le prix d'un forfait ingénierie pédagogique (éventuel) est de : **XXXX € HT** (XXXX € TTC)
- **Soit pour les quatre sessions : un total de XXXX € HT (XXXX € TTC)**

Les supports de cours sont remis au format numérique.

Frais de déplacement (s'il y a lieu)

Les frais de déplacement des formateurs (transport, hébergement et restauration), sont à la charge du bénéficiaire. Ils sont avancés par l'organisme de formation puis refacturés, avec présentation des justificatifs, et plafonnés selon le barème en vigueur. Pour un stage démarrant en début de journée, le formateur arrive la veille du stage.

Article 4 : Modalités et délai d'accès

Les modalités d'accès des stagiaires à la formation sont convenues par le bénéficiaire qui communiquera en interne. Le bénéficiaire s'engage à diffuser le programme et les prérequis aux stagiaires.

Le délai d'accès jusqu'au démarrage de la formation, est convenu entre l'organisme de formation et le bénéficiaire.

En cas d'abandon de la formation par un stagiaire, l'organisme de formation en informera le bénéficiaire, veillera à en comprendre les raisons, et tentera d'y apporter une solution si cela est de son ressort.

Article 5 : Modalités de règlement

Une facture convention est établie pour chaque session de formation, et reprend la liste nominative des participants. L'échéance du règlement est de 30 jours à réception de facture, le règlement se faisant par virement bancaire.

Article 6 : Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'organisme de formation prend en considération les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Le bénéficiaire s'engage à informer en amont l'organisme de formation, de la présence de personnes en situation de handicap dans le groupe de stagiaires.

La capacité d'accueil, et les modalités d'adaptation des moyens de la prestation, seront à déterminer avec le bénéficiaire et ces personnes en situation de handicap.

En cas de formation en présentiel dans les locaux du bénéficiaire, il sera entendu que ces locaux seront adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap. Les formations animées en visioconférence seront également adaptées dans la mesure du possible. Si l'organisme de formation ne pouvait finalement répondre favorablement au besoin, il mobiliserait les services de ses partenaires, afin de trouver une réponse adaptée.

Article 7 : Moyens pédagogiques et modalités d'évaluation

Le programme de formation en annexe décrit les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émergence signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permet de justifier de la réalisation de la prestation. Une attestation de stage sera remise aux stagiaires.

Article 8 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme de formation doit rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait (article L.6354-1 du code du travail).

Article 9 : Clause d'annulation

Toute annulation à moins de 15 jours ouvrés avant la date de formation fait l'objet d'une facturation de 50 % du montant de la prestation. Toute annulation à moins de 8 jours ouvrés de la formation entraîne la facturation de l'ensemble de la prestation.

Article 10 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal du Havre (76) serait seul compétent pour régler le litige.

Article 11 : Personne de contact

En cas de besoin d'information complémentaire, la personne à contacter est la suivante :

M. Hugo Bouthemy - Téléphone : 06.72.54.77.99 - Email : Hugo.bouthemy@spheresavoir.fr

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour toute précision dont vous auriez besoin.

Fait, en double exemplaire, le 28 mars 2024

Pour l'organisme de formation

SPHERE SAVOIR

Hugo Bouthemy



Pour le bénéficiaire

PRISE DE PAROLE DEVANT UN JURY

Programme de formation – Mars 2024

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Maîtriser les fondamentaux de la communication orale (verbale, paraverbale et non verbale)
- Identifier ses propres capacités de communication orale
- Savoir présenter un dossier de manière structurée, claire et synthétique
- Se préparer mentalement et optimiser sa posture relationnelle face au jury

Programme

1- Les fondamentaux d'une prise de parole efficace

- Faire prendre conscience aux participants de l'importance des premiers instants dans une prise de parole : verbal, paraverbal et non verbal
- Découvrir les caractéristiques et qualités d'un orateur impactant : travail sur la posture avec les **images sonores** (timbre de voix, volume, diction, respiration, silence etc....) et les **images visuelles** (gestuelle, regards, expressions du visage, sourire, posture)
 - *Présentation jouée du formateur des différents modes de communication*
 - *Passage individuel à l'oral des participants*
 - *Travail autour de contraintes (silence, regard, gestuelle...) pour capter l'attention du public*

2- Parfaire son expression orale

- Travail autour de la diction : repérer les points forts de sa voix et de son élocution, et définir des axes d'amélioration
- Eviter les mots parasites et travailler autour des silences et de l'articulation
- Donner du rythme et de la vie à l'intervention
 - *Exercice de diction individuel devant le groupe : travailler l'articulation, les silences, le volume*

3- Savoir présenter des sujets techniques de manière compréhensible et impactante

- Apprendre à organiser sa prise de parole pour permettre au jury de suivre le message
- Préparer une introduction impactante qui permet de capter l'attention du jury
- Préparer une conclusion puissante afin de terminer haut et fort : cette conclusion véhiculera le ressenti général du jury quant à la prise de parole. Il est donc essentiel de bien travailler ce moment.
 - *Prise de parole individuelle devant le groupe*
 - *Pratiquer les outils CIA et ESPRIT pour proposer une introduction et une conclusion impactantes*

Public : Collaborateurs préparant une soutenance devant un jury

Durée : 7 heures (1 jour)

Prérequis : Aucun

Moyens pédagogiques

Notre approche interactive et expérientielle permet aux participants d'expérimenter des nouveaux comportements et des nouvelles manières de fonctionner.

Il s'agit de :

Impliquer les participants :

Les inviter à participer, à oser, dans un esprit convivial.

Révéler le potentiel de chacun :

Repérer et s'appuyer sur ses points forts pour gagner en confiance et se dépasser.

Ancrer dans la réalité professionnelle :

Toutes nos actions s'appuient sur l'expérience de chacun. Ils expérimentent des outils concrets et faciles à mettre en œuvre.

Utiliser les techniques théâtrales :

Afin de se découvrir et se connaître autrement.

4- Se préparer mentalement et adopter une posture relationnelle optimale

- Optimiser ses pratiques relationnelles : les positions de vie d'Éric Berne
- Intégrer les imprévus dans votre prise de parole
- Apprendre à se relaxer pour mieux gérer l'appréhension d'une intervention
 - *Jeu de rôle par le formateur*
 - *Apports théoriques : la règle des 3P (Permissions, Protections, Puissances) d'Éric Berne*
 - *Apport descendant sur la gestion du stress*

CLÔTURE DE LA SESSION

- Évaluation finale des acquis sous forme de quiz
- Impliquer et engager les participants sur des plans d'actions individuels